

PROJET DE PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE GRAND-MÉTIS (QUÉBEC)

Procès-verbal d'une séance ordinaire du Conseil de la municipalité de Grand-Métis tenue le 9 janvier 2017, 19h30 à la salle municipale de Grand-Métis sous la présidence de **Rodrigue Roy, maire**

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Sont présents les conseillers :
monsieur Jean-Yves Ouellet, monsieur Raymond L'Arrivée,
monsieur Jacques Vachon, Mesdames Gilberte Fournier et
Annie Gonthier le tout formant quorum sous la présidence de
Rodrigue Roy maire.

Assiste également à l'assemblée Mme Chantal Tremblay,
directrice générale et trésorière de la municipalité de Grand-
Métis.

La séance est ouverte à 19h30

Rés. : 2017-001

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur Jean-Yves Ouellet et résolu à
l'unanimité des conseillers présents, d'adopter l'ordre du jour
suivant, tout en maintenant le point varia ouvert.

3. APPROBATION ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE TENUE LE 15 DÉCEMBRE 2016

ATTENDU QUE tous les membres du Conseil ont reçu une
copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du 15
décembre 2016 à l'intérieur du délai prévu au Code municipal,
la Directrice générale est dispensée d'en faire la lecture ;

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal ont pris
connaissance du contenu du procès-verbal ;

Rés. : 2017-002

Il est dûment proposé par madame Annie Gonthier et résolu à
l'unanimité des conseillers présents :

D'APPROUVER ET D'ADOPTER, le procès-verbal de la
séance tenue le extraordinaire du 15 décembre 2016.

4. ADMINISTRATION ET FINANCES

4.1 APPROBATION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER ET AUTORISATION DE PAIEMENT

ATTENDU QUE la directrice a remis à chacun des conseillers
la liste des comptes à payer au 09 janvier 2017 ;

Rés. : 2017-003

Il est dûment proposé par monsieur Raymond L'Arrivée et
résolu à l'unanimité des conseillers présents :

4. ADMINISTRATION ET FINANCES

4.1 (suite) APPROBATION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER ET AUTORISATION DE PAIEMENT

D'APPROUVER la liste des comptes à payer et d'autoriser la trésorière à en effectuer les paiements des comptes qui se détaillent comme suit :

Service de la paie décembre :	7 133.55 \$
Dépenses incompressibles payées en décembre	3 227.04 \$
Comptes à payer du mois :	18 930.45 \$

4.2 PROGRAMME DE DEMANDE – EMPLOIS D'ÉTÉ CANADA 2017

Rés. : 2017-004

Il est proposé par madame Gilberte Fournier et résolu à l'unanimité des conseillers présents des conseillers présents, de permettre à la directrice générale à formuler une demande d'aide financière à Emplois d'été Canada 2017.

4.3 NOMINATION DU VÉRIFICATEUR POUR L'EXERCICE 2017

Rés. : 2017-005

Il est proposé par monsieur Jean-Yves Ouellet et résolu à l'unanimité des conseillers présents des conseillers présents de mandater la firme de comptables agréés « *Mallette SENCRL* » pour effectuer la préparation des états financiers et la vérification générale pour 2017, de même que les demandes de réclamation de taxes.

4.4 RENOUVELLEMENT DE LA COTISATION ANNUELLE DE L'ADMQ POUR 2017

Rés. : 2017-006

Il est proposé par monsieur Jacques Vachon et résolu à l'unanimité des conseillers présents de verser la somme de 793,\$ plus taxes à l'Association des directeurs municipaux du Québec pour le paiement de la cotisation annuelle et de l'assurance juridique.

4.5 FORMATION ADMQ - RÔLES, RELATIONS ET RESPONSABILITÉS DE L'OFFICIER MUNICIPAL EN BÂTIMENT ET EN ENVIRONNEMENT ET DU DIRECTEUR GÉNÉRAL AU QUOTIDIEN

Rés. : 2017-007

Il est proposé par madame Gilberte Fournier et résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Grand-Métis autorise le directeur général à assister à la formation rôles, relations et responsabilités de l'officier municipal en bâtiment et en environnement et du directeur général au quotidien et que les frais de repas (s'il y a lieu) seront à la charge de la municipalité.

La formation aura lieu à la MRC de La Mitis le 24 janvier prochain. Le coût pour les membres est de 304 \$ + taxes, on doit d'inscrire avant le 15 janvier;

5. **URBANISME ET VOIRIE**

5.1 Aucun point à l'agenda

6. **VARIA**

6.1 **ADHÉSION À LA FÉDÉRATION CANADIENNE DES MUNICIPALITÉS (FCM)**

ATTENDU QUE la Fédération Canadienne des municipalités offre son adhésion 2017-2018 au coût de 96.92 \$;

Rés. : 2017-008

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jacques Vachon, et résolu de ne pas adhérer à la Fédération Canadienne des municipalités.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

7. **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucun citoyen n'assiste à l'assemblée.

8. **LEVÉE / AJOURNEMENT DE L'ASSEMBLÉE**

À 19h45 l'ordre du jour étant épuisé :

Rés. : 2017-009

Il est dûment proposé par monsieur Jean-Yves Ouellet et résolu à l'unanimité des conseillers présents DE LEVER la présente séance.

M. Rodrigue Roy, maire

Chantal Tremblay, dir.gén.

Je, Rodrigue Roy, maire de la Municipalité de Grand-Métis, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.

Rodrigue Roy, Maire

Procès-verbal signé le 6 février 2017